

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 12 chemin du Cari**

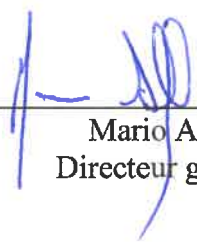
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 13-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 juin 2026 à compter de 19 h 30, au centre communautaire à Quyon, au 2 chemin du Ferry, Pontiac.

La demande de dérogation mineure vise la réduction de la superficie minimale du lot à 1274,4 m² au lieu de 3700 m², ainsi que la réduction de la largeur minimale à 24,38 m au lieu de 45 m à la suite de la fusion des 2 propriétés.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 22^{ième} jour du mois de mai de l'année deux-mille-vingt-six.



Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 22^{ième} jour de mai deux-mille-vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^{ième} jour de mai deux-mille-vingt-six.



Mario Allen
Directeur général